

**COMMUNE DE MARLY**  
**Secrétariat**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL  
DU MERCREDI 23 MARS 2022 A 19 H 30**

---

**PRESIDENCE** : Mme Sandra Herren

**PRESENCES** : Conseil général : 45  
: Conseil communal : 7

**EXCUSES** : MM. Claude Bielmann (PLR), Julien D'Agostini (PS), Claus Jacobs (LV),  
Marcel Jaquier (PS) et Sergio Mantelli (PLR)

**SECRETAIRE** : M. Nicolas Gex

**REDACTRICE DU PROCES-VERBAL** : Mme Martine Bozier Perritaz, avec la collaboration de  
M. Nicolas Gex

~ ~ ~ ~ ~

**LIEU** : Grande salle de Marly Cité

~ ~ ~ ~ ~

**ORDRE DU JOUR**

1. Procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2021
2. Dissolution de la Commission de fusion
3. Réponse du Conseil communal au postulat 2020-02 de M. Sylvain Grandjean, au nom du groupe PS, pour une aide aux revenus modestes
4. Réponse du Conseil communal au postulat 2021-01 de M. Bertrand Späth pour un audit externe sur le fonctionnement des ressources humaines au sein de la commune
5. Préavis du Bureau relatif à la proposition 2020-01 de M. Vincent Adamo, au nom du groupe PLR, et décision sur l'instauration du vote électronique pour les séances du Conseil général
6. Elections à la présidence et à la vice-présidence du Conseil général
7. Allocutions de la présidente sortante et du président élu
8. Informations du Conseil communal sur les dossiers en cours
9. Divers

~ ~ ~ ~ ~

Mme Sandra Herren, Présidente, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Monsieur le Syndic, Madame la Conseillère communale et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux, Monsieur Nicolas Gex, Monsieur Boris Sansonnens, au public ainsi qu'aux représentants de la presse. **Introduction**

Mme Herren, qui préside ce soir sa dernière séance, est contente de siéger avec une nouvelle disposition de la salle. La situation prévalant avant la pandémie étant désormais possible, Mme Herren annonce la tenue d'un apéritif à l'issue de la séance.

La Présidente constate que selon l'article 22 du règlement du Conseil général, la séance a été convoquée dans les délais. Elle note aussi que le quorum de 26 étant manifestement atteint, le Conseil général peut siéger valablement. En outre, selon l'article 52 du règlement du Conseil général, les débats de cette assemblée sont enregistrés et seront effacés après approbation du procès-verbal. Finalement, pour faciliter la rédaction du procès-verbal, la Présidente demande qu'à chaque prise de parole il soit rappelé prénom, nom et parti. Les secrétaires vous en remercient. Mme Herren informe encore que la liste des présences circule dans la salle. Elle rappelle au public que des copies des documents traités ce soir sont à disposition à l'entrée de la salle.

Pour la séance de ce soir, la Présidente excuse l'absence de MM. Claude Biemann (PLR), Julien D'Agostini (PS), Claus Jacobs (LV), Marcel Jaquier (PS) et Sergio Mantelli (PLR).

**La Présidente passe au vote l'ordre du jour proposé, qui est accepté à l'unanimité. **Décision****

### **1. Procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2021**

Mme Sandra Herren relève qu'à la suite de la séance du Bureau du Conseil général du 28 février 2022, celui-ci s'est prononcé sur l'adoption du procès-verbal du 13 octobre 2021. Il a pris connaissance de la requête de M. Julien D'Agostini (PS) et a estimé que les précisions données par M. Bernard Clerc sur les propos tenus en séance permettent de conclure à la validité du procès-verbal. Aussi, le Bureau du Conseil général a décidé qu'il n'y a pas lieu de procéder à l'écoute de l'enregistrement ; de même, le Bureau valide le procès-verbal de ladite séance dans sa formulation soumise au Conseil général, sans modification. **Intervention de la Présidente**

Ceci étant précisé, la Présidente soumet au vote le procès-verbal du 1<sup>er</sup> décembre 2021. **Intervention de la Présidente**

Comme il l'avait demandé, M. Sylvain Grandjean (PS) a trouvé dans l'annexe du procès-verbal, en page 46, la liste des sociétés sportives et culturelles qui vont bénéficier de l'aide spéciale Covid-19. Cependant, il constate qu'un commentaire mentionne que cette liste est provisoire et que la clé de répartition et les modalités de versement sont encore à définir. Pour accepter ce procès-verbal sans y trouver les indications précises convenues, il se permet de demander au Conseil communal quand est-ce que cette clé de répartition sera déterminée et de présenter, lors du prochain Conseil général, **Intervention de S. Grandjean**

la liste définitive de ces sociétés et la clé de répartition qui y sera associée, et de faire alors apparaître au procès-verbal correspondant ces deux documents.

S'il se dit surpris par cette demande, M. Jean-Pierre Oertig répond qu'il y sera répondu de manière précise lors de la prochaine séance. ***Intervention du Conseil communal***

M. Sylvain Grandjean (PS) ne comprend pas tellement l'aspect formel des choses. Il avait été demandé que soit versée au procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> décembre cette liste. Or, cette dernière est provisoire et elle ne contient pas la clé de répartition. Il ne peut dès lors valider ce procès-verbal en l'état. ***Intervention de S. Grandjean***

M. Jean-Pierre Oertig pense que M. Grandjean fait allusion aux 20'000 francs supplémentaires qui seront versés aux sociétés sportives et culturelles, en relation avec l'aide spéciale Covid. Il précise à ce sujet que 12'000 francs seront alloués aux sociétés sportives, selon une répartition qui sera décidée par le Club sportif, à qui cette somme sera versée. Pour les sociétés culturelles, ce sont 8'000 francs qui sont prévus, selon les demandes qui seront faites par celles-ci. ***Intervention du Conseil communal***

M. Sylvain Grandjean (PS) prend note de ces explications, mais il ne peut pas accepter ce procès-verbal en l'état. ***Intervention de S. Grandjean***

***Au vote, le procès-verbal du 1<sup>er</sup> décembre 2021 est adopté à la majorité évidente. Décision***

## **2. Dissolution de la Commission de fusion**

Créée le 11 octobre 2017, la Commission de fusion a œuvré afin d'avoir un regard éclairé sur le processus de fusion du Grand Fribourg, de favoriser le débat des idées et de défendre au mieux les intérêts de la population marlinoise. Durant ces quatre années, M. Sylvain Grandjean (PS) rapporte que cette commission a notamment animé un forum de discussion avec la population marlinoise, participé à une consultation publique visant à fixer les grandes lignes du projet de fusion, répondu à une demande de M. le Préfet pour identifier les principales sensibilités de la commune de Marly envers cette fusion et finalement présenté à la population une synthèse objective du projet de fusion. ***Intervention de S. Grandjean***

M. Grandjean ne souhaite pas répéter les détails qui ont déjà été présentés en décembre dernier dans le cadre du rapport annuel de la Commission de fusion. Il rappelle rapidement que, lors du vote consultatif du 26 septembre 2021, la population a clairement rejeté la poursuite du processus de fusion du Grand Fribourg, suite à quoi le 25 novembre dernier les délégués de l'Assemblée constitutive ont décidé de dissoudre et de liquider leur assemblée. Dans ces conditions, la Commission de fusion de Marly n'a plus de raison d'être et c'est pourquoi M. Grandjean propose au nom de la Commission de voter ce soir la dissolution de la Commission de fusion de Marly.

***Au vote, la dissolution de la Commission de fusion de Marly est acceptée à l'unanimité. Décision***

### **3. Réponse du Conseil communal au postulat n° 2020-02 de M. Sylvain Grandjean, au nom du groupe PS, pour une aide aux revenus modestes**

Mme Mary Claude Paolucci relève que le Conseil communal a essayé de répondre à cette question, en soulignant la complexité de cibler les personnes concernées. A son avis, la difficulté principale est le décalage de deux ans par rapport à une aide que la commune pourrait verser aux personnes. L'analyse de ces éléments demanderait de disposer de plus de forces dans les services, puisque cela prendra beaucoup de temps.

***Intervention du  
Conseil communal***

En guise d'introduction, M. Sylvain Grandjean, au nom du Groupe socialiste, salue l'effort du Conseil communal pour les informations données dans sa réponse écrite au postulat pour une aide aux revenus modestes. Ces explications montrent la grande complexité des assurances sociales suisses, une usine à gaz qui rend difficile d'y ajouter des mesures complémentaires cohérentes et bloque pratiquement toute évolution du système. D'autre part, l'aide sociale n'est pas automatique puisqu'elle doit être demandée par les ayants droit et que Fribourg est le dernier canton romand où elle est encore remboursable. Mais que cela plaise ou non, M. Grandjean estime que l'on doit vivre avec cette complexité et que cela ne doit pas être une excuse pour renoncer à apporter des réponses à des situations d'urgence ou à des incohérences crasses.

***Intervention de  
S. Grandjean***

En pages 5 et 6 de ses explications, le Conseil communal relève les constats suivants de la plateforme nationale contre la pauvreté. Il cite : « ... *les inégalités socio-économiques ont été accentuées par la pandémie et les mesures contre le virus. L'étude confirme une situation financière qui se péjore pour les bas revenus, puisqu'en moyenne plus le revenu ou la fortune d'une personne était bas avant la pandémie, plus les pertes financières ont été importantes, et ce tant chez les salariés que chez les indépendants. Le rapport parle aussi d'aggravation des situations déjà précaires avant la pandémie, en particulier chez les personnes ou les familles qui s'en sortent seules en temps normal sans recourir aux prestations des assurances sociales ou de l'aide sociale. Les personnes à bas revenus ont été touchées de manière plus conséquente et pas uniquement sur l'aspect financier, mais aussi sur d'autres plans comme la santé, la formation, etc.* ».

Selon M. Grandjean, il est difficile d'être plus clair pour justifier un réel et crucial besoin. Le Conseil communal le reconnaît lui aussi dans sa conclusion. Cependant, il renonce à donner suite à ce postulat au motif qu'il requiert un engagement trop conséquent, autant en personnel que dans la détermination du public cible. Cette décision est d'autant plus choquante et incompréhensible que des solutions, certes imparfaites, sont évoquées dans le message du Conseil communal et que les comptes de la commune se sont soldés ces deux dernières années par des bénéfices de 2,3 millions en 2019 et de 3 millions en 2020.

Pour mémoire, entre 1999 et 2014, malgré des finances communales régulièrement dans le rouge, la commune de Marly prévoyait au budget une

« aide au logement » qui a progressé jusqu'à 56'408 francs. En 2014, affolé par le résultat du référendum qui annulait la décision d'augmenter les impôts, le Conseil général supprimait définitivement, par 30 voix contre 19, cette aide au logement élaborée et mise en place quinze ans plus tôt. Aujourd'hui, deux ans après le début de la pandémie, soit dans une urgence déjà bien écornée, le Conseil communal abandonne les personnes les plus précarisées à leur triste sort et les invite en quelque sorte à entrer prochainement à l'aide sociale. Ne rien faire, c'est l'assurance d'une augmentation future des coûts de l'aide sociale encore plus forte.

Dans le cadre d'une aide d'urgence, une méthode d'identification simplifiée, se basant sur les données de l'année précédente, ne serait certes pas idéale, mais très acceptable, estime M. Grandjean. Et comme proposé par le Conseil communal, après avoir épuré les doublons et les personnes qui n'habitent plus la commune, il ne serait pas compliqué d'allouer pour le moins une aide forfaitaire, par exemple aux quelque 700 Marlinois qui touchent un subsidie complet pour la caisse-maladie. Le Groupe socialiste pense que les autorités communales peuvent et doivent le faire.

D'autre part, la réponse du Conseil communal élude totalement un élément essentiel du postulat pour une aide aux revenus modestes. En effet, et comme l'évoque d'ailleurs le message du Conseil communal, une personne qui entre à l'aide sociale est soumise au travers de nombreuses démarches à de multiples critères dans le but d'évaluer précisément chaque situation. Toutes ces démarches administratives sont conduites par les divers services de l'aide sociale et prennent beaucoup de temps et coûtent relativement cher avant même que ces personnes dans la précarité touchent les premières aides financières. L'idée centrale du postulat n'est pas nouvelle et elle propose, par une démarche proactive et aussi simple que possible, de mettre en place un soutien financier limité mais suffisant aux personnes se trouvant au seuil de l'aide sociale pour les maintenir sporadiquement ou plus durablement en dehors de l'aide sociale.

Les pistes explorées dans le message du Conseil communal butent sur un travail d'investigations jugé trop conséquent. Ce travail peut à première vue paraître démesuré. Il est pourtant possible pour peu qu'on fasse preuve d'imagination et de pragmatisme, comme l'ont démontré les auteurs de l'aide au logement mise en place avec succès à Marly en 1999 sur la base des allocations PC.

Le Groupe socialiste demande donc au Conseil communal et au Service social de Marly de ne pas s'arrêter au travail présenté dans la réponse de ce soir, mais de poursuivre ces réflexions, d'explorer encore d'autres mécanismes, d'utiliser peut-être d'autres indicateurs, en collaboration avec des écoles sociales ou des associations spécialisées, afin de mettre au point une solution d'identification simple et fiable doublée d'une aide financière appropriée pour maintenir ces personnes en dehors de l'aide sociale. En plus de gagner de l'argent pour la commune, une telle solution permet à ces

personnes dans le besoin ou frappées par un coup du sort de vivre activement et de manière autonome dans la dignité.

***Le Conseil général prend acte de la réponse du Conseil communal sur le postulat de M. Sylvain Grandjean, au nom du groupe PS, relatif à une aide aux revenus modestes.***

**4. Réponse du Conseil communal au postulat n° 2021-01 de M. Bertrand Späth pour un audit externe sur le fonctionnement des ressources humaines au sein de la commune**

M. Christophe Maillard considère que le Conseil communal a livré une réponse la plus complète possible, sur la base notamment de l'audit qui a été fait par BDO en 2019 et 2020. L'analyse du fonctionnement de l'administration avait été effectuée sur la base d'un sondage dont les résultats figurent dans cette réponse et qui représentent la reprise exacte des tableaux de l'analyse effectuée par BDO sur le taux de satisfaction des employés communaux notamment. Des recommandations ont effectivement été faites par BDO sous l'angle de la gestion des ressources humaines et le Conseil communal est en train de les mettre en place afin d'avoir une véritable politique RH. M. Maillard annonce que le Conseil communal vient de porter son choix sur une nouvelle assistante RH et sur un informaticien. Ces engagements permettront vraisemblablement d'améliorer les choses.

***Intervention du  
Conseil communal***

M. Maillard rappelle aussi que les recommandations de BDO portaient également sur le passage de 9 à 7 dicastères, de 9 à 7 services, sur le fait de fixer un cadre un peu plus clair, de changer certaines habitudes qui ne correspondaient plus au fonctionnement d'une administration, qu'elle soit publique ou privée d'ailleurs. Ces améliorations sont en cours. Avec du personnel supplémentaire, le Conseil communal espère que cela ira de mieux en mieux.

Le fait que le Conseil communal n'ait pas suivi la proposition de M. Bertrand Späth n'est pas une fin de non-recevoir à jamais, précise M. Maillard. Pour l'instant, le Conseil communal se base sur les recommandations données par BDO. S'il devait constater que ce n'est pas suffisant dans quelques années, le Conseil communal présentera alors une demande d'aide externe. Pour l'instant, les choses sont en train de se mettre en place de mieux en mieux. M. Maillard termine en précisant que l'ergonomie des locaux va être améliorée également, même si la tâche n'est pas évidente vu le manque de place. Les choses se font donc les unes après les autres car le Conseil communal est sensible à la situation de son personnel.

Au nom du Groupe PVL, M. Bertrand Späth constate que le Conseil communal base sa réflexion sur une analyse qui a été faite il y a quatre ans, sans tenir compte de l'évolution de la situation. Il part ainsi du principe que si ça allait bien avant, cela va forcément bien aujourd'hui et fait complètement fi des signaux donnés par la population, les employés et le Conseil général. Sur son piédestal, le Conseil communal ne veut pas faire face à la réalité, préférant s'enfoncer la tête dans le sable en attendant que cela se passe. Ce n'est

***Intervention de  
B. Späth***

jamais le bon moment pour se remettre en question, si on est persuadé qu'on fait juste, même si on fait fausse route, estime M. Späth.

Malheureusement, en tant que membres du Conseil général, les pouvoirs sont limités, on ne peut que constater les dégâts. L'ANIM n'est plus et le Square a été démantelé. Le temps sera juge. Il est temps que tout un chacun prenne ses responsabilités, les Conseillers communaux comme les employés communaux. M. Späth invite toutes les parties à se mettre à table, à écouter et à discuter des différends. Trouver des solutions avec respect et chercher du soutien quand cela est nécessaire. Il suggère fortement au Conseil communal de procéder à un audit à la fin des travaux de réorganisation, afin de vérifier que le résultat escompté corresponde bien à ce qui était attendu. Quant aux Conseillers généraux, ils continueront à défendre les valeurs du Conseil général qui demande un service de qualité au service de la population.

M. Daniel Mollard informe que le Groupe PS regrette la décision du Conseil communal et exprime son mécontentement. Il y a bien des choses à améliorer au niveau des ressources humaines car il n'y a pas de fumée sans feu. Par exemple, la démission de l'ensemble de l'équipe de l'animation socioculturelle. Il faut rappeler que ces collaborateurs avaient le meilleur taux de satisfaction (9,4) avant la nouvelle restructuration. Le Groupe PS espère que l'engagement d'un assistant RH permettra d'avoir une politique RH sur la proactivité, comme le souligne le Conseil communal dans sa réponse.

***Intervention de  
D. Mollard***

Le but du Groupe PS n'est pas de mettre des bâtons dans les roues de l'administration communale, mais il souhaite les meilleures conditions de travail possibles pour l'ensemble du personnel. Ce ne serait que du bénéfice, tant pour l'employeur que pour les habitants de la commune que les employés puissent travailler dans de bonnes conditions. Si le Conseil communal estime qu'un nouvel audit n'est pas utile, qu'il en assume les responsabilités pour l'avenir.

M. Sylvain Grandjean (PS) déclare qu'il y aurait beaucoup à dire sur cette réponse du Conseil communal concernant le postulat pour un audit des RH communales, mais il va se limiter à l'essentiel.

***Intervention de  
S. Grandjean***

En premier lieu, et à titre personnel, il tient à préciser certains points :

- Contrairement à ce qui a déjà été dit et qui a été répété dans le message du Conseil communal en page 5, l'ANJM n'a jamais échappé totalement au contrôle politique et financier. Il est très probable que durant de nombreuses années, des Conseillers communaux non directement liés à l'ANJM ne connaissaient pas les détails du fonctionnement de ce service et faisaient confiance au responsable du dicastère et au syndic de l'époque. Mais il n'est pas correct de dire que ce service échappait totalement à tout contrôle. Les projets développés et mis en place par l'équipe de l'animation ont toujours été validés et soutenus, si ce n'est par l'ensemble du Conseil communal, au moins par le responsable du dicastère et par le syndic. A la connaissance de M. Grandjean, l'ANJM n'a jamais rien caché et a toujours répondu aux questions qui lui étaient

posées. Il est vrai qu'à une époque, la comptabilité de l'animation n'était pas très rigoureuse et jonglait parfois entre les différents projets et les différentes sources de financement. Mais M. Grandjean ajoute au passage que l'équipe d'animation n'a jamais contesté la nécessité d'améliorer cette transparence comptable. Les assemblées générales des associations partenaires, comme le Square par exemple, étaient ouvertes au public et leurs finances disponibles au regard de tous. Pour être clair, les subventions extérieures obtenues par les associations partenaires de l'animation ont toujours été connues de tous et ont toujours profité aux usagers des activités socioculturelles et par conséquent à la commune de Marly.

- Concernant les tentatives de pression de la part de l'administration communale sur ses collaborateurs ou sur des citoyens (page 6), M. Grandjean a constaté et il peut témoigner que cela existe bel et bien. Il ne va pas entrer dans les détails ici, mais il a récemment et personnellement été impliqué dans des tracasseries administratives tendancieuses et démesurées, et il n'était pas le seul dans ce cas. Dans le cas précis, ces actions, basées sur des événements réels et non contestées, ont volontairement été montées en épingle. On peut jouer sur les mots, mais de telles pratiques sont à ses yeux clairement des tentatives d'intimidation dirigées contre des personnes critiques sur certaines activités de l'administration communale.

Pour revenir sur le fond de ce postulat, M. Grandjean constate un léger progrès de la part du Conseil communal. Il rappelle que jusqu'à l'an dernier, lors des questions sur la crèche et lors de la dépose du présent postulat, la réponse du Conseil communal de l'époque était claire et catégorique : non, il n'y a pas de problème. Aujourd'hui, le Conseil communal reconnaît quelques maladresses et que certains processus de fonctionnement sont encore à revoir. C'est bien entendu très insuffisant, mais nous sommes sortis du déni total et nous entrons dans un début de reconnaissance. Pour sa part, M. Grandjean pense que le fond du problème repose sur la culture d'entreprise et la manière de gérer le personnel. On pourrait parler du style de management, si les dégâts humains n'étaient pas si élevés. Depuis qu'il observe cela de plus près, il a parfois constaté de la part des responsables de l'administration un manque d'écoute, un manque de considération, un manque de reconnaissance et au final un manque de respect des employés et des personnes qui ont un regard différent. Ces critiques, même constructives, semblent immédiatement assimilées à des menaces pour la réorganisation ou pour les responsables de l'administration. A plusieurs reprises, M. Grandjean a été choqué de l'esprit revanchard de l'administration communale à l'égard des personnes qui osent mettre en doute le bien-fondé des outils, des procédures ou des méthodes prévues ou utilisées dans le cadre de la réorganisation. Il déplore cette situation qui, doublée d'un recours systématique au secret de fonction, nuit gravement à une communication saine, à la transparence, à la confiance réciproque et conduit trop souvent à une démotivation du personnel et à un repli sur soi très dommageable. A ce jeu-là, ce sont les collaborateurs les plus compétents qui partent les premiers.

Et si la situation n'est pas corrigée rapidement, c'est l'efficacité et la qualité des services à la population qui sont menacées.

Cela étant, il serait plus grave encore de renoncer à exprimer les avis qui pourraient déplaire aux décideurs. Se taire reviendrait à fermer définitivement la porte à la recherche de nouvelles solutions, pourquoi pas consensuelles et davantage participatives. Tout dépend bien entendu de la qualité et des performances que l'on recherche, mais la gestion d'une équipe est une affaire délicate et compliquée qui relève davantage de l'alchimie que de l'empilement de briques de construction. Dans ce domaine, la méthode militaire, sourde et autoritaire a l'avantage d'être simple à comprendre et facile à mettre en œuvre, mais elle est aussi connue pour donner des résultats déplorables. Si l'on recherche un fonctionnement plus fluide, agile et performant, il est nécessaire d'être plus attentif, ouvert et à l'écoute de chacun. Des méthodes de management modernes existent et ont déjà fait leurs preuves dans de nombreuses entreprises de toutes tailles. Elles mettent à profit l'intelligence du collectif et la dynamique participative au travers de structures dites « libérées ». La société fribourgeoise Ordinata basée à Givisiez, comme d'autres en Suisse romande, propose d'accompagner des entreprises pour mettre en place ces nouvelles méthodes de travail.

M. Sylvain Grandjean regrette profondément la réponse du Conseil communal à ce postulat au motif que des mesures correctives en termes de renforts de personnel, de formation complémentaire, de moyens ergonomiques sont en cours et corrigeront les dysfonctionnements actuels. Il n'est pas de cet avis car aujourd'hui nous sommes beaucoup plus confrontés à des problèmes de fonctionnement, plutôt qu'à des problèmes de moyens. Et aucune des mesures annoncées par le Conseil communal ne prévoit de faire évoluer la culture d'entreprise, notamment sur les points déjà relevés dans le rapport BDO de 2020 et repris dans la réponse écrite du Conseil communal en page 3, à savoir « *des évaluations peu transparentes et pas comprises par les collaborateurs, pas de systématique dans la gestion des compétences (les bonnes personnes aux bons endroits), éviter le fonctionnement en silo, le développement d'une bonne gouvernance* ».

De plus, pour assainir les problèmes de fonctionnement et progresser, il faut d'abord avoir le courage de se remettre en question et rien ne vaut un regard externe, objectif et bienveillant, ainsi que les conseils pratiques d'une personne avisée et expérimentée. Même avec la meilleure volonté du monde, toutes les automédications et les recettes de grand-mère ne sont souvent que des pertes de temps, d'énergie et d'argent.

Le postulat pour un audit sur le fonctionnement des ressources humaines n'est pas une punition que le Conseil général inflige aux responsables de l'administration communale, mais bien plutôt une excellente occasion pour apporter de véritables solutions aux problèmes que nous connaissons.

***Le Conseil général prend acte de la réponse du Conseil communal sur le postulat de M. Bertrand Späth (PVL), relatif à un audit externe sur le fonctionnement des ressources humaines au sein de la commune.***

## **5. Préavis du Bureau relatif à la proposition 2020-01 de M. Vincent Adamo, au nom du groupe PLR, et décision sur l'instauration du vote électronique pour les séances du Conseil général**

Suite à la proposition du Groupe PLR, M. Bertrand Späth informe qu'un groupe de représentants de chaque parti s'est réuni à deux reprises pour évaluer la question du vote électronique et faire une proposition au Bureau. L'évaluation a été faite selon les points de vue suivants :

***Préavis du Bureau  
du Conseil général***

L'aspect légal : De ce point de vue, le vote électronique demande un changement du règlement du Conseil général. Il est important de noter qu'en cas d'acceptation ce soir, tous les votes futurs se feront de manière électronique, sauf en cas de demande de vote à bulletin secret ou si le système est défaillant.

L'organisation : Le vote électronique demande que chaque conseiller général soit équipé d'une télécommande (zapette) qu'il recevra en début de séance et qui sera restituée à la fin. Ces zapettes seront nominatives. Lorsqu'un conseiller général arrive en cours de séance, il devra, en cours de séance, en prendre possession ; de même, si un conseiller général quitte la séance plus vite, il devra la rendre. Un ordinateur sera connecté au beamer et affichera en live les questions et les résultats de chaque vote.

La technique : Avec le soutien du secrétariat de la commune, le groupe de représentants a évalué trois solutions qui ont été short-listées sur la base d'un cahier des charges. Le groupe a pesé le pour et le contre de chaque solution et a choisi la classique voie du milieu. Il propose en fait la solution qui répond aux besoins, à un coût relativement contenu et surtout celle qui ne requiert pas de frais de support et de maintenance. Il est noté que cette solution est utilisée auprès de plusieurs villes en Suisse, dont Nyon.

M. Späth indique que le vote électronique présente de nombreux avantages. Il permet une transparence accrue lors des votes. Il permet un vote clair à une question qui doit être formulée de manière claire. Il permet enfin un comptage rapide et indiscutable. Il y a quand même quelques désavantages. Lorsque les intentions de vote sont claires, on doit tout de même passer par le vote électronique. Il faut s'attendre également à quelques difficultés techniques notamment à l'espérance de vie des batteries, car ce sont des appareils électroniques.

Les coûts estimés pour la solution se montent à environ 8'200 francs de frais d'achat et il sera nécessaire d'y ajouter quelques petits frais de fonctionnement, notamment pour le travail supplémentaire des scrutateurs et du personnel communal. Le Bureau s'est rencontré lors de la séance du 28 février et la majorité des membres présents préavis favorablement le message.

Au nom de la Commission financière, Mme Séverine Lago donne le préavis suivant :

***Préavis de la  
Commission financière***

### **Approfondissement de la Commission financière**

Les éléments financiers présentés dans ce préavis du Bureau sont clairs et précisément déterminés. La Commission financière ne relève pas de question particulière sur ce thème, sachant également que l'impact sur le travail administratif de la commune est difficilement, à ce stade, estimable.

### **Conclusion**

Compte tenu de ce qui précède, la Commission financière préavise positivement à l'unanimité le préavis du Bureau qui propose d'accepter la modification des articles 11 et 36 du Règlement du Conseil général introduisant le vote électronique pour les séances du Conseil général de Marly (dont l'entrée en vigueur est pour janvier 2023), ceci impliquant un coût placé au compte de fonctionnement de Fr. 8'400.-.

Au nom du Groupe Le Centre, Mme Séverine Lago souhaite avoir connaissance des éléments suivants :

**Questions de  
S. Lago**

Est-ce que le résultat des votes pourra être exporté de manière automatique pour être intégré au procès-verbal de séance ?

De quelle manière le vote des membres du Conseil général sera intégré à ce procès-verbal ? Individuellement, par personne, et/ou par parti ? Il serait en effet intéressant de comprendre la portée de ce nouvel outil dans la tenue du procès-verbal de séance.

M. Bertrand Späth (PVL) précise que toutes les solutions peuvent exporter ces informations d'une manière plus ou moins étayée. La solution retenue permet d'avoir une vision d'ensemble, avec une macro qui sert à exporter les détails de vote. L'intégration du résultat de ces votes dans le procès-verbal se fera de manière nominative.

**Réponses de  
B. Späth**

***Au vote, l'instauration du vote électronique pour les séances du Conseil général de Marly, avec la modification des articles 11 et 36 du Règlement du Conseil général, est acceptée à la majorité évidente.***

**Décision**

### **6. Elections à la présidence et à la vice-présidence du Conseil général**

#### **➤ Election à la Présidence**

***Constatant qu'aucun autre candidat n'est proposé, Mme Sandra Herren proclame élu tacitement M. Bertrand Späth (PVL), en qualité de Président du Conseil général.***

**Résultats**

*L'assemblée félicite le nouvel élu.*

#### **➤ Election à la Vice-Présidence**

Au nom du Groupe PLR, M. Vincent Adamo a le plaisir de proposer la candidature de M. Antoine Arbach pour la vice-présidence du Conseil général. M. Arbach est né en 1993 à Granges-Paccot, habite à Marly depuis 1999, et est célibataire. Il a effectué sa scolarité obligatoire à Marly, puis au collège Ste-Croix. M. Arbach est diplômé d'un master en banque et en finances de l'université de St-Gall et travaille actuellement en qualité d'analyste financier. M. Arbach est consciencieux dans son travail et est toujours prêt à fournir l'effort nécessaire.

**Intervention de  
V. Adamo**

**Aucune autre candidature n'étant proposée, Mme Sandra Herren proclame élu tacitement M. Antoine Arbach (PLR), en qualité de Vice-Président du Conseil général.** **Résultats**

*L'assemblée félicite le nouvel élu.*

#### **7. Allocutions de la présidente sortante et du président élu**

Mme Sandra Herren, Présidente sortante, s'adresse au Conseil général de la manière suivante :

**Allocution de la  
Présidente sortante**

*« Il y a de cela une année, vous m'avez confié la baguette de chef d'orchestre du Conseil général. Les partitions ont été jouées de manière mélodieuse et rythmée. Il y a eu certes quelques fausses notes qui, je l'espère, ont vite été oubliées. Il est pour moi important de préciser que l'on reste ici des politiciens de milice. Nos concerts ont malheureusement été malmenés par le virus. Heureusement tout ceci est derrière nous et, je l'espère, pour toujours.*

*Dans ce contexte spécial, j'ai quand même eu la chance d'organiser la sortie du Conseil général ; j'ai eu beaucoup de plaisir à partager un moment convivial devant une bonne soupe et un verre de rouge. J'en garde un très bon souvenir et remercie tous les participants.*

*Je vous remercie, vous les Conseillères et Conseillers généraux, pour le bon déroulement des séances et le respect de chacun dans les débats. Un grand merci à Nicolas Gex et à son équipe du secrétariat général, pour tout leur travail, pour les préparations des séances du bureau et du Conseil général.*

*Et ainsi je souhaite à mon successeur Bertrand de belles séances à venir et également au nouveau vice-président Antoine Arbach une belle année de préparation.*

*Je conclus en vous remerciant tous encore une fois de votre écoute et je rejoins les rangs. Merci ».*

Mme Sandra Herren passe la parole au Président élu, M. Bertrand Späth qui s'exprime en ces termes :

**Allocution du  
Président élu**

*« Tout d'abord, je voudrais vous remercier pour la confiance que vous m'avez témoignée ce soir. Merci aussi à toi Sandra pour tout le travail effectué cette année et pour avoir géré le Conseil général. Un merci particulier pour la sortie que tu as organisée, c'était une bouffée d'air frais de convivialité durant cette phase difficile.*

*Je me rappelle quand j'ai commencé la politique il y a dix ans, lors de la première séance, à la suite d'une intervention, Maurice Horner m'a dit : « tu verras, un jour tu seras ici devant, et ce ne sera pas si facile, tu verras ! ». Et me voici ... Je me réjouis particulièrement de cette séance, car c'est la première post-covid. Nous allons pouvoir retrouver un semblant de liberté et surtout on va pouvoir prendre un apéro et passer un bon moment ensemble. Néanmoins, ces réjouissances ne sont que partielles. Après avoir quitté une phase d'insécurité, une nouvelle phase encore plus dramatique commence. Nous voyons à nouveau des flots de réfugiés qui fuient la guerre sur les routes. Nous pensions que cela appartenait au passé, et cela se reproduit à nouveau. Rien ne justifie de telles violences contre des humains. Il nous est donné aujourd'hui la possibilité de montrer notre vrai visage, notre*

*compassion et notre générosité. Cette année sera marquée par des événements importants et il nous appartient à nous de travailler main dans la main avec nos autorités pour affronter les défis à venir. Je crois profondément que nos valeurs vont au-delà de nos partis. Il s'agit de collaborer et de travailler ensemble afin de construire un futur meilleur pour notre société, pour reconstruire ce qui a été démantelé, pour améliorer ce qui existe et façonner le futur pour les générations à venir.*

*Je m'adresse donc à vous, à nous tous, afin de joindre nos forces et de montrer ce que nous sommes capables de faire quand nous travaillons ensemble, avec respect, écoute et bienveillance. J'espère que cette année nous pourrons mettre nos différends de côté et travailler pour un monde meilleur. De mon côté, j'espère jouer le rôle de catalyseur afin que chacun de nous puisse donner le meilleur de lui-même pour une société plus juste et durable ».*

## **8. Informations du Conseil communal sur les dossiers en cours**

***Intervention du  
Conseil communal***

### **- Animation socioculturelle**

Concernant la reconstruction de l'animation socioculturelle, Mme Mary Claude Paolucci annonce l'engagement d'une animatrice en début d'année et celui d'un animateur dès la mi-mai ; elle précise que le poste de responsable est en cours d'engagement. Quant aux activités actuelles de l'animation, Mme Paolucci indique que le Square Bricos se poursuit, de même que le Square Ados et Mangez...Bougez. Pour ce qui est des actions menées, elle informe que le Conseil communal a rencontré les différentes associations qui gravitent autour de l'animation, soit le Camp des familles, le CAM, association qui s'occupe des migrants, le Club de pétanque, L'êtrier, le Square et la SDME. Le cadre de fonctionnement de l'animation a été défini et plusieurs documents ont été établis, soit une convention en relation avec la mise à disposition des locaux de l'animation, une convention de collaboration avec des associations en lien avec l'animation et un document de collaboration avec des personnes qui se mettent à disposition pour l'animation ; il a également été effectué un état des lieux du réseau et des acteurs en lien avec l'animation. Un des projets de développement est la maison de quartier. Le Conseil communal souhaite en effet développer le centre actuel de l'animation en maison de quartier. Pour cela, il a visité une maison de quartier à Villars-sur-Glâne et à Lausanne. Le Conseil communal espère présenter d'autres projets cet automne, lorsque l'équipe de l'animation sera au complet.

### **- Programme de législature**

M. Christophe Maillard a le plaisir d'annoncer la présentation du programme de législature du Conseil communal, en principe lors de la prochaine séance du Conseil général. Cela permettra de découvrir les priorités et les lignes que le Conseil communal entend donner jusqu'en 2026.

**- Piscine de Marly**

M. Maillard tient à préciser que le budget est respecté et que la construction suit son cours de manière correcte. Normalement, l'inauguration de la piscine devrait se faire à la mi-août.

**- Personnel communal**

Comme les directives fédérales sur le télétravail sont tombées, M. Maillard signale que le Conseil communal a mis en place et adopté une directive communale sur le télétravail, de manière à pouvoir continuer à offrir cette prestation aux collaborateurs.

**- Zones 30 km/h**

Dans sa séance du 22 mars dernier, M. Bernard Clerc indique que le Conseil communal a validé les plans des aménagements à effectuer. La mise à l'enquête est prévue le 1<sup>er</sup> avril 2022. Les routes concernées sont la route de Bel-Air, le chemin du Bois-des-Rittes, la route du Centre, la route de l'Union, le chemin Fleuri, la route de la Grangette, la route des Pommiers, le chemin du Champ, la route du Montiver, la route du Roule, la route de Pfaffenwil, la route des Pralettes et le chemin de la Follaz, en plus des zones déjà existantes. Ainsi, plus de 90% des routes communales seront limitées à 30 km/h. Les routes cantonales, c'est-à-dire la route de Fribourg et la route de Bourguillon, seront autorisées à 50 km/h. Des éléments sont prévus à l'entrée des zones, par une porte d'entrée, la modification des carrefours en priorité de droite, l'aménagement d'éléments de modération de trafic horizontaux ainsi que la suppression des passages pour piétons. Dans certains cas, comme à la route du Centre, celle du Confin, du Châtelet et des Pralettes, M. Clerc informe que l'aménagement des places de stationnement est également souhaité. Il y aura environ 15 places à la route du Centre, 7 à la route du Confin, 8 à la route du Châtelet, et une dizaine à la route des Pralettes.

***Intervention du  
Conseil communal***

**- Conflit en Ukraine**

Dans le cadre de la scolarité des enfants qui arrivent d'Ukraine, M. César Murangira indique que la commune de Marly a accueilli pour l'instant neuf enfants qui sont scolarisés de la manière suivante : deux enfants ont commencé à Grand-Pré le 21 mars en 2H et en 5H, deux enfants sont annoncés à Cité, en 3H et en 6H. Trois autres enfants devraient intégrer le CO de Marly, âgés de 12, 13 et 14 ans, tandis qu'un jeune va arriver au collège de Ste-Croix. Un autre enfant est encore annoncé, dont l'inscription est en cours. M. Murangira relève que le site de l'Etat de Fribourg donne toutes les informations nécessaires pour les personnes qui arrivent d'Ukraine et qui sont accueillies dans des familles à Marly. Pour les réfugiés ukrainiens qui ont le statut spécial S de protection décidé par la Confédération, il faut les orienter vers l'ORS qui assure l'aide d'urgence.

***Intervention du  
Conseil communal***

## 9. Divers

### - Procès-verbaux du Conseil général

*Intervention de  
E. Roggli*

Mme Elisabeth Roggi (PS) a appris que le bureau du Conseil général a refusé par votation à un membre de réécouter l'enregistrement d'une séance plénière du Conseil général. Après réflexion et des recherches sur internet, Mme Roggli se dit perplexe de cette décision. Les débats du Conseil général sont publics non seulement pour les membres du Conseil mais aussi pour le grand public comme les citoyennes et les citoyens de Marly. Pourquoi interdire cette simple demande ?

Mme Roggli est consciente que les émotions ont probablement influencé la décision. Mais l'exemple d'autres villes et communes, comme Porrentruy, Pratteln, Bâle Ville et d'autres, montre qu'il est bien possible de publier des procès-verbaux audios sur internet. N'importe qui peut y accéder. Une transparence vis-à-vis de l'électorat lui paraît être une valeur fondamentale en Suisse.

Ce soir, il a été discuté et décidé de moderniser le système de vote au Conseil général. Personnellement, Mme Roggli pense que la commune de Marly devrait étudier dans un avenir proche aussi le système des procès-verbaux. Les publier en audio, simplifier les écrits en se limitant à un procès-verbal décisionnel et ainsi économiser les ressources à moyen terme.

### - Commissions communales

*Questions de  
V. Rezzonico Janka*

Mme Vittoria Rezzonico Janka (PVL) constate que plusieurs commissions sont encore dormantes depuis au moins le début de la législation.

#### Commission informatique

Lors de la dernière séance, lors de la discussion par rapport au renouvellement du parc informatique élèves, le Conseil général avait demandé la réactivation de la Commission informatique. Le Groupe PVL et le Groupe PLR pensent qu'il est vraiment nécessaire de mettre sur pied une telle commission et le Groupe PLR a même fourni des contacts compétents en la matière. Est-ce que le Conseil communal compte réintroduire cette commission et si tel est le cas dans quel délai ?

#### Commission de l'animation

Une Commission de l'animation a été créée par le Conseil communal pour la présente législature. Cette commission ne s'est pas encore réunie depuis le début de la législature. Les raisons données sont l'absence de collaborateurs et collaboratrices qui ne rend pas le moment opportun. Or, cette commission pourrait aider les réflexions quant au fonctionnement du secteur de l'animation et soutenir le Conseil communal dans la reconstruction des différents services de l'animation. Est-ce que le Conseil communal compte faire siéger la Commission de l'animation ? Est-ce que le Conseil communal compte collaborer avec cette commission afin de travailler pour un service d'animation au service de la population ? Si oui, dans quel délai ? Est-ce que le Conseil communal compte le faire ?

Pour la Commission de l'animation, Mme Mary Claude Paolucci rappelle que le Conseil communal a écrit à tous les membres en début d'année. Elle précise encore qu'il est attendu que l'équipe de l'animation soit au complet avant de pouvoir partager avec les membres de cette commission des différents éléments qui vont être mis en place.

**Réponse du  
Conseil communal**

Pour la Commission informatique, M. Christophe Maillard rappelle la réponse donnée à la précédente séance à M. Bertrand Späth. L'idée est plutôt de travailler par projet et de créer ainsi une commission informatique ad hoc. Cette commission pourra être pérennisée si cela semble nécessaire. Tant que l'informaticien n'est pas entré en fonction et qu'il n'existe pas de projet particulier, le Conseil communal ne souhaite pas créer cette commission.

**Réponse du  
Conseil communal**

- **Animation socioculturelle**

**Questions de  
M. Wohlhauser**

Mme Martine Wohlhauser Panchard rappelle que le Groupe PS se soucie de l'animation de Marly et souhaite poser des questions à son sujet en ces termes :

*« Aujourd'hui, nous intervenons dans les divers. Cependant, nous allons demander pour les prochains conseils généraux un point à l'ordre du jour concernant son état de santé qui nous tient tant à cœur. Notre préoccupation devrait être celle de tout citoyen de Marly.*

*A ce titre, je remercie Madame la Conseillère communale de nous avoir renseigné sur l'état des lieux actuel de l'animation.*

*Pour rappel, avec ses activités destinées aux enfants et aux jeunes, la création d'événements et de projets transversaux visant la promotion des rencontres aussi intergénérationnelles, le renforcement de la citoyenneté, l'animation a travaillé en amont et fait une excellente prévention de la délinquance.*

*Le service de l'animation a été innovant et a inspiré loin à la ronde les communes du canton.*

*La commune de Marly, au fil des législatures, aura bénéficié de ce travail en amont du « bien vivre ensemble » et certainement épargné beaucoup d'argent évitant les déprédations et les tensions sociales.*

*Actuellement, nombre d'activités sont mises en pause, faute de moyens et d'effectifs.*

*De plus, je rappelle que l'association du Square a été dissoute le mois passé. Comme les représentants de la commune et de l'animation n'étaient pas présents lors de l'assemblée générale, les membres du comité et les bénévoles qui ont œuvré des années durant n'ont pas reçu de réponses quant à la suite de l'organisation des activités du Square.*

*A partir de la dissolution du Square, le montant estimé de 20'000 francs va manquer à l'animation, ainsi que le bus pour les transports des enfants et les deux remorques de l'association.*

*Il est bon de se rappeler que l'animation de Marly est une charge non liée à la commune et en tout temps, les autorités communales peuvent se défaire de celle-ci, la fragmenter ou charger des prestataires externes pour certaines tâches.*

*Le PS se pose les questions suivantes :*

*Quel concept d'animation à long terme le Conseil communal propose-t-il ?*

*Quels moyens va-t-il mettre en œuvre maintenant ?*

*Nous espérons que le Conseil communal ait la volonté de consolider une animation stable et professionnelle. Pour la maintenir, il est nécessaire de toute urgence de la consolider au plus vite et de faire confiance aux professionnels de la branche. L'engagement du chef de secteur est une pièce essentielle maintenant. Lui seul, avec un profil professionnel adéquat et ses connaissances du terrain, peut sauver ce précieux réseau qui se meurt actuellement.*

*Pourquoi ne trouve-t-on pas d'animateurs socioculturels qui veulent s'engager à Marly actuellement ? Sachant que le réseau des professionnels de l'animation est important et très bien relié, on pourrait penser qu'il y ait une certaine peur de s'engager actuellement à Marly.*

*Quelles sont les intentions de la commune pour les activités du Square maintenant ?*

*Quel accompagnement communal pour les associations qui sont en lien avec l'animation ?*

*Plus que jamais, il y a une importante demande de cours de français ainsi que des cafés parents-rencontres initiés par l'animation. Actuellement ceux-ci sont à l'arrêt.*

*De plus, nous faisons maintenant face à l'arrivée dans notre commune de réfugiés ukrainiens. Que va faire la commune avec ces demandes ?*

*Nous vous rappelons que le service de la Jeunesse de Bulle, avec sa politique de cohésion intergénérationnelle développée, est un exemple à suivre pour notre commune comme l'a souligné notre syndic le 1er décembre 2021. Je vous invite tous et toutes à étudier leur concept qui est accessible sur leur site jeunesse-bulle.ch. Il est bon de rappeler au passage que Bulle s'est directement inspiré de l'Animation de Marly mise sur pied par Michel Favre.*

*Le travail social est un travail horizontal. La méthodologie reconnue actuelle est d'aller vers. L'idée de co-construire des projets avec la population est efficace. Il est plus qu'urgent que les autorités communales de Marly le comprennent et fassent confiance aux professionnels socioculturels.*

*Nous demandons que la commission de l'animation soit réactivée au plus vite et que vous répondiez aux questions que nous nous posons lors du prochain Conseil général ».*

Dans le sens d'une commune plus « verte », Mme Mary Claude Paolucci relève que l'idée serait de développer un concept où les enfants se déplacent à pied, et donc de se passer du bus et des remorques, ce d'autant plus que la presque totalité de la commune va être mise en zone 30 km/h. Au niveau du concept, le Conseil communal a approché le canton et a l'intention de développer le projet « je participe ». Mme Paolucci indique que le site du canton de Fribourg donne des informations sur ce projet. Quant aux moyens, ils n'ont pas du tout diminué, comme le Conseil général a pu le constater dans

**Réponse du  
Conseil communal**

les budgets présentés en fin d'année. Au sujet des 20'000 francs énoncés qui seront perdus, Mme Paolucci précise que ce sont en fait 9'000 francs qui sont dévolus au bus. Si le bus n'est plus utilisé, elle ajoute qu'on n'a rien perdu.

- **Mise en œuvre des horodateurs à Marly**

***Intervention de  
S. Lago***

Mme Séverine Lago (LC) revient sur l'approbation en 2019 du message 07-19 relatif aux investissements pour des horodateurs sur Marly. Celle-ci a mis en évidence le souhait de l'exécutif, mais aussi du législatif qui l'a approuvé à ce moment, de promouvoir de l'équité, de la flexibilité et de la sécurité en matière de parking sur son territoire. Le but premier de cet investissement était, tel qu'expliqué, celui notamment d'éviter que des voitures se parquent de manière prolongée et sans autorisation sur ces parkings.

Marly va tout bientôt vivre au quotidien la mise en application des horaires, réglementation et tarifs pour ces horodateurs sur les parkings. Dans ce contexte, Mme Lago propose que des vignettes-macarons spécifiques (par zone) soient disponibles pour les habitants et entreprises de Marly qui le souhaitent, sous forme d'offre spécifique forfaitaire annuelle, voire mensuelle. Ceci afin de leur faire profiter non seulement d'un tarif préférentiel par rapport au tarif horaire des horodateurs, mais aussi et surtout d'un abonnement de parking annuel qui leur permet de planifier ceci en toute simplicité et commodité.

M. Christophe Maillard rappelle que le message 07-19 commençait ainsi : « *Depuis de nombreuses années, nombre de citoyennes et de citoyens de Marly suggèrent de rendre payants les parkings publics communaux, ou à tout le moins certains d'entre eux, au moyen d'horodateurs ou de parcmètres* ». Dans le même paragraphe, en peu plus bas, on disait : « *Quand bien même une telle question est toujours controversée, il est temps désormais que notre législatif puisse, sur la base d'un projet d'investissement, s'exprimer sur cette question* ». Cette question a été tranchée par le législatif en 2019 et il est maintenant temps d'exécuter cette décision.

***Intervention du  
Conseil communal***

Pour répondre plus précisément à la question de Mme Lago, M. Maillard précise qu'en 2019 une base réglementaire avait été insérée sur la question des horodateurs dans le règlement sur le stationnement. Ce règlement prévoit d'ores et déjà non seulement les tarifs minimum et maximum, mais également la possibilité d'octroyer des vignettes.

Au nom du Groupe PLR, Mme Catherine Meuwly souhaite formuler une demande concernant l'introduction des horodateurs sur les places publiques de la commune de Marly dès le 2 mai de cette année. L'un des arguments de la fin de la gratuité de ces places de parc est d'empêcher la présence de voitures ventouses qui restent stationnées toute la journée sur ces places publiques. Cet argument paraît au Groupe PLR quelque peu daté, notamment sur le site de Corbaroche ; ce parking, qui ne se trouve pas à deux pas d'un arrêt de bus, ne semble pas subir le monopole des pendulaires. Le Groupe PLR ne remet pas en cause l'achat de ces horodateurs, voté et approuvé par le législatif en décembre 2019, mais plutôt sa mise en application portant notamment sur les horaires payants. Il a été prévu de faire payer les

***Intervention de  
C. Meuwly***

utilisateurs de certains de ces parkings publics également le samedi. A cet effet, le Groupe PLR ne comprend pas en quoi cela dissuaderait les pendulaires qui sont plutôt des usagers de ces places la semaine et non le week-end. Dans la communication officielle du Conseil communal mise en ligne sur le site de la commune, il est mentionné que le résultat de ces mesures est le fruit d'un véritable exercice démocratique. Les sociétés sportives, présentes notamment sur le site de Corbaroche, avaient pourtant émis le vœu lors d'une consultation de maintenir l'accès gratuit aux usagers du parking du site pour toute la durée du week-end. Sachant que le législatif a voté sur un concept ne précisant pas les horaires, la mise en application revient au Conseil communal, d'où l'objet de la demande suivante.

Le Groupe PLR souhaite que les horaires de paiement, notamment sur le site de Corbaroche, soient revus à la baisse et alignés à la zone tarifaire 2 prévue par le Conseil communal, afin de rendre le week-end gratuit pour les nombreux parents, entraîneurs, sportifs, jeunes et moins jeunes qui se rendent le week-end dans cette zone sportive, zone qui doit rester attractive car elle est un véritable lieu de rencontre tel que le Conseil communal l'encourage dans la communication officielle. Favoriser la mobilité douce, c'est tout à fait louable, fluidifier le trafic également, mais dans cette situation le Groupe PLR doute que ces intentions atteignent leur cible car elle se fera aux dépens des nombreux bénévoles, sportifs, promeneurs et familles qui profitent du week-end pour s'adonner à des activités de loisirs saines et s'inscrivant dans une politique du bien-vivre ensemble chère à notre commune. En espérant que cette demande sera entendue, le Groupe PLR remercie le Conseil communal pour son attention.

En présentant tout d'abord ses excuses pour l'erreur commise, M. Philippe Schwab indique que le tarif 2 mis en ligne sur le site n'était pas le bon, erreur qui a été rectifiée depuis. Il précise ainsi que le tarif 2 est bel et bien payant aussi le samedi, comme illustré ci-dessous.

**Réponse du  
Conseil communal**

Zone tarifaire 1			Zone tarifaire 2			Zone tarifaire 3		
Lundi - vendredi 8h00-12h00 et 13h00-18h30 Stationnement max. 4h.00			Lundi - vendredi 8h00-12h00 et 13h00-18h30 Stationnement max. 4h.00			Lundi - vendredi 8h00-12h00 et 13h00-18h00 Stationnement max. 4h.00 <b>1 heure gratuite par jour</b>		
CHF	1.00	1h.00	CHF	1.00	1h.00	CHF	1.00	1h.00
CHF	1.50	1h.30	CHF	1.50	1h.30	CHF	1.50	1h.30
CHF	2.00	2h.00	CHF	2.00	2h.00	CHF	2.00	2h.00
CHF	3.00	2h.30	CHF	3.00	2h.30	CHF	3.00	2h.30
CHF	4.00	3h.00	CHF	4.00	3h.00	CHF	4.00	3h.00
CHF	5.00	3h.30	CHF	5.00	3h.30	CHF	5.00	3h.30
CHF	6.00	4h.00	CHF	6.00	4h.00	CHF	6.00	4h.00
Samedi 8h00-12h00 et 13h00-16h00 Stationnement max. 1 jour Tarif : CHF 0.70 = 1h00			Samedi 8h00-12h00 et 13h00-16h00 Stationnement max. 4h.00 Tarif : idem semaine			Samedi 8h00-12h00 et 13h00-16h00 <b>1 heure gratuite par jour</b> Stationnement max. 1 jour Tarif : CHF 0.70 = 1h00		

Ce tarif 2 est quelque peu différent des autres, en ce sens qu'il a les mêmes tarifs du lundi au samedi. Il annonce ainsi que la décision du Conseil communal est maintenue à ce sujet.

M. Christophe Maillard complète et explique qu'à l'origine le Conseil communal ne prévoyait pas d'installer des horodateurs à Corbaroche. En fait, cela a été décidé suite à la consultation de la Commission d'aménagement qui a souhaité cette installation à Corbaroche, comme dans le reste de la commune. Le Conseil communal a décidé de suivre cette proposition, parce que l'idée était bien de prendre une décision de principe.

**Réponse du  
Conseil communal**

- **Trafic à la route de la Gérine**

**Intervention de  
S. Lago**

Mme Séverine Lago (LC) relève que trois routes convergent vers la route de la Gérine à la hauteur des Ateliers de la Gérine et de la Coop : la route de la Gérine elle-même, celle du quartier Bel-Air et celle de Ciba-Geigy. La population de deux quartiers d'importance de Marly se concentre ainsi sur ce tronçon routier. Depuis peu, les habitants nouvellement arrivés du quartier du MIC, les entreprises, sans compter les nombreux camions et voitures qui œuvrent sur le chantier, l'utilisent également. Finalement, les bus de la ligne 8 l'empruntent depuis quelques semaines.

Dans ce contexte de forte densité de trafic sur cette route, limitée à 30km/h, il existe également des « chicanes » (en référence au message 8-19).

Lors des heures de pointe, il devient ainsi quasiment impossible de circuler de manière fluide dans cette zone et Mme Lago s'interroge s'il n'était pas possible, tout en maintenant la limitation à 30km/h, de supprimer ces « chicanes ». Ceci permettrait aux occupants de ces quartiers de pouvoir s'y déplacer avec davantage de facilité dans les deux sens tout en garantissant, par le maintien de la limitation, la sécurité aux alentours de cette zone.

M. Bernard Clerc reconnaît ce problème récurrent, tout comme le Conseil communal. Avec la création du quartier de l'Ancienne Papeterie, il était prévisible qu'il y aurait une forte augmentation de la circulation sur cette route. C'est d'ailleurs pour cette raison que des chicanes ont été installées et qu'une limitation à 30 km/h a été instaurée. Les chicanes sont là essentiellement pour protéger les personnes handicapées du foyer St-Camille. Avec l'évolution du trafic, une saturation va arriver très rapidement. C'est pour cette raison qu'en séance de Commission d'aménagement, des hypothèses ont été discutées pour réaliser une route de contournement, appelée « barreau ». M. Clerc précise que la condition pour réaliser une telle route est la circulation de 4'000 véhicules par jour à cet endroit. Le service technique communal est conscient qu'il sera nécessaire d'élaborer rapidement un avant-projet pour une route du barreau.

**Réponse du  
Conseil communal**

Mme Séverine Lago (LC) demande s'il existe une autre possibilité d'élargir la route actuelle.

**Intervention de  
S. Lago**

M. Bernard Clerc répond par la négative.

**Réponse du  
Conseil communal**

**- Place du Village**

Maintenant que la place du village est terminée, il est important qu'elle prenne vie et que les citoyens se l'approprient, estime Mme Séverine Lago (LC). Elle se pose ainsi les questions suivantes :

- Quand est-ce qu'aura lieu l'inauguration officielle qui a dû être annulée à cause de la situation sanitaire ?
- Est-ce que des manifestations et diverses utilisations, par exemple comme la mise en place d'un marché, sont prévues pour dynamiser cette place ?

Mme Lago remercie par avance de l'attention portée à son intervention.

Mme Mary Claude Paolucci espère que cette inauguration pourra avoir lieu après l'été. Officiellement, cette place n'est pas encore utilisée. Cependant, à l'occasion de la Fête-Dieu, le Conseil communal a autorisé la Paroisse de Marly à célébrer la messe sur la place du Village. Pour ce qui est de l'utilisation future de cet endroit, Mme Paolucci annonce que les choses se mettent en place.

Le 4 décembre 2019, le Conseil général avait voté un montant supplémentaire pour la réalisation d'un pavillon en bois sur la place du village. Le Groupe PLR aimerait simplement connaître le statut de cette réalisation et également savoir si quelque chose est prévu en terme d'utilitaires, comme l'eau, l'électricité ou des WC, pour ce pavillon.

M. Bernard Clerc annonce à ce sujet un projet commun avec la charpente de la nouvelle école de Château d'Eau. Le charpentier va en effet présenter un projet dans les prix. A part l'installation de l'électricité, M. Clerc indique qu'il n'y aura pas d'autre aménagement et précise qu'il s'agira plutôt d'une estrade couverte, et non d'un pavillon.

**- Attractivité économique de Marly**

M. Antoine Arbach (PLR) constate que la commune de Marly ne fait aujourd'hui pas partie des acteurs principaux de l'économie du district, bien qu'elle soit, tout comme Givisiez, Granges-Paccot ou Villars-sur-Glâne, une commune frontalière au chef-lieu. La part des produits d'impôts provenant des personnes morales varie entre 10 et 15%. C'est un chiffre relativement bas si on le compare aux autres communes limitrophes de Fribourg-Ville. M. Arbach souhaite ainsi savoir si le Conseil communal a un plan d'action pour accroître l'attractivité de Marly pour les entreprises et des projets pour prévenir le départ des entreprises déjà installées ou pour favoriser leur développement.

M. Christophe Maillard répond que le Conseil communal ne dispose pas pour l'instant d'un tel plan d'action. Pour être attractif, il faut entre autre pouvoir offrir des terrains. Si Marly dispose de bons terrains qui sont facilement reliés à l'autoroute, le Conseil communal aura alors une carte à jouer en ce qui concerne l'attractivité économique. Sous l'angle du programme de législature du Conseil communal, M. Maillard indique que des pistes sont recherchées à ce sujet. Le Conseil communal souhaiterait que les terrains du Pré aux Moines changent d'affectation, de manière à ce qu'il y ait de l'attractivité économique sur ce lieu.

**Questions de  
S. Lago**

**Réponse du  
Conseil communal**

**Intervention de  
V. Adamo**

**Réponse du  
Conseil communal**

**Questions de  
A. Arbach**

**Réponses du  
Conseil communal**

M. Antoine Arbach (PLR) demande s'il serait possible d'avoir à la commune une équipe qui s'occuperait de l'information aux entreprises, de leur organisation ou de leur accueil.

**Question de  
A. Arbach**

M. Christophe Maillard répond que cela est prévu dans le cadre de la réorganisation, auprès du dicastère de l'Accueil, avec un nouveau pan dédié à l'accueil aux entreprises. Ces démarches sont en cours.

**Réponse du  
Conseil communal**

M. Nicholas Creak (PLR) constate que la commune de Marly vit une transformation intense, elle se construit, se modifie et s'agrandit. Il est important pour la commune d'assurer une bonne communication afin de donner une visibilité et du dynamisme marlinois aux concitoyens. Le Groupe PLR se demande si une stratégie de communication existe pour la commune et si ce n'est pas le cas, il se demande si ce n'est pas le moment de prendre le temps de réfléchir aux besoins des habitants de Marly, des canaux de distribution et des ressources à disposition.

**Question de  
N. Creak**

Le PLR aimerait en effet que l'on considère des améliorations dans le domaine de la digitalisation des services communaux, du site internet, de la présence sur les réseaux sociaux, de la fréquence et du format du Marly Info, de la mise en place d'une newsletter par exemple. Il est crucial de positionner clairement Marly comme une commune dynamique et accessible, afin d'assurer la cohésion et l'intégration des nouveaux habitants.

M. Christophe Maillard se permet de renvoyer le Groupe PLR au programme de législation du Conseil communal. En ce qui concerne la digitalisation, il existe des projets, notamment celui de modifier quelque peu le Marly Info. Le Conseil communal a envie également de mettre quelques moyens pour moderniser le site internet. Il pense que le nouvel informaticien pourra aider à ce niveau-là. A l'heure actuelle, si le Conseil communal devait venir avec un concept de communication complet, il devrait présenter un budget d'investissement. Il faut cependant définir les priorités, même si la communication est importante reconnaît M. Maillard.

**Réponse du  
Conseil communal**

- **Conflit en Ukraine**

**Intervention de  
R. Girardin**

M. Robert Girardin fait référence au texte qu'il a adressé à l'ensemble des membres du Conseil général qui est retranscrit ci-dessous :

*« La situation actuelle d'accueil des réfugiés ukrainiens est difficile. Les institutions responsables sont débordées. Pourtant des Ukrainien.nes arrivent à Marly. Plusieurs familles ont annoncé leurs disponibilités. Leur nombre est en train d'augmenter.*

*Que pouvons-nous faire ? Quels sont les besoins de la Commune ? Quel rôle peut remplir le Conseil général ?*

*Créer une commission du Conseil général spéciale demanderait trop de temps. En cherchant dans le règlement du Conseil général, il n'y a que la possibilité d'intervenir rapidement dans les divers.*

Notre demande: *est-ce utile dans le cadre de notre Conseil général de former une équipe de coordination, bénévole, interpartis, qui aurait pour tâches :*

- *Epauler le Conseil communal quand arrivent diverses problématiques*
- *Répertorier les besoins*
- *Organiser l'aide locale nécessaire, l'information,*
- *Tenir un listing de personnes disponibles, traduction, accompagnement chez un dentiste, fonctionnement des habitudes locales (tri déchets, transports, écoles...)*
- *Etre un lieu réseau pour mettre en lien divers organismes qui peuvent donner des coups de main : groupes sportifs, Eglise polonaise, St Vincent de Paul, paroisse, interprètes, association de quartier...*

*Spécificités de ce groupe :*

- *Avoir une courroie de transmission directe avec la Commune (s'il y a besoin de locaux où les personnes puissent se rencontrer, pour faire passer une info, accéder au service social pour des infos, besoin d'un moyen de transport, cours de français ou que sais-je...)*
- *Composé de personnes motivées, réactives, qui choisissent de dégager actuellement de leur temps, au moins le temps de lancer les bases durant quelques mois.*
- *Ce serait un groupe de coordination, réflexion et pas les personnes qui accueillent ou font le travail concret (sans l'interdire bien entendu)*
- *Le cadre organisationnel du canton, le financement des réfugiés, les gestions caisses maladie etc seront gérés par le canton. Ce sera une aide locale, qui complétera, donnera la couleur de l'accueil à Marly.*
- *Ce groupe sera évolutif en fonction des demandes et besoins spécifiques que l'on a du mal à envisager concrètement aujourd'hui. Sa durée dans le temps devrait être limitée. Suivant le rôle qu'il est amené à prendre, ce groupe pourrait devenir une commission spéciale du CG, si c'est utile, et dans les délais e processus légaux.*

*Je demande au Conseil communal de nous dire s'il y a des besoins, actuels ou envisagés ...*

*A chacune et chacun de vous: qui s'engage dans cette « équipe de coordination locale »? Vous pouvez vous annoncer chez moi à la fin du Conseil général ou me contacter dans les jours qui viennent. Si toutefois c'est utile et de notre ressort selon le Conseil communal. Sinon il faudra peut-être organiser une autre structure informelle dans un autre cadre.*

*Merci de votre attention ».*

Selon les réponses du Conseil communal, M. Robert Girardin (PS) explique qu'un ensemble de membres du Conseil général, et éventuellement aussi du Conseil communal, pourrait se mettre au service et être proactif par rapport à cette thématique. Cela se ferait de manière bénévole, sans couleur politique ni confessionnelle. Cela pourrait devenir éventuellement par la suite une commission du Conseil général. Ce groupe de personnes aurait l'avantage d'avoir un lien direct avec la commune. Les actions qui seraient menées ne sont pas connues précisément actuellement ; cela sera évolutif en fonction de comment se passent les choses. Ce qui serait demandé, c'est qu'elles puissent donner de leur temps, qu'elles puissent choisir de prioriser ce

groupe. M. Girardin dispose d'une liste pour accueillir les personnes qui le souhaitent.

Au nom du Conseil communal, M. Christophe Maillard remercie M. Girardin pour cette proposition et pour cette volonté de s'impliquer, en relevant que c'est une très bonne intention. Avec cette tragédie ukrainienne, cela est d'autant plus important. Le Conseil communal estime que ce groupe de personnes devrait être constitué de gens plutôt impliqués dans la communauté, peut-être dans la paroisse, dans les sociétés sportives ou culturelles, qui veulent et peuvent apporter des idées et des ressources. Ce groupe pourrait anticiper d'éventuels besoins en lien avec la commune, peut-être prendre des contacts, par exemple pour des logements. On peut éventuellement penser au St-Sacrement, à la mission catholique polonaise, à des services de traduction ou autre.

Par contre, le Conseil communal pense qu'il serait peut-être contre-productif actuellement d'agir précipitamment et en ordre dispersé. On pourrait perdre en efficacité. Suite à la proposition transmise par M. Girardin, M. Maillard a pris contact avec Mme la Préfète de la Sarine qui est très sensible à ce genre de démarches et qui suggère plutôt une coordination du canton ou de la préfecture. C'est là que le groupe suggéré par M. Girardin pourrait déployer ses meilleurs effets.

En ce qui concerne l'action de la commune, M. Maillard annonce que le Conseil communal a décidé la semaine passée de verser 1 franc par habitant de Marly à la Chaîne du bonheur, soit 8'222 francs. Ce sont en effet des professionnels qui gèrent l'argent récolté de manière correcte et ciblée.

De plus, la commune a très récemment mis de la literie à disposition de la paroisse pour l'accueil de réfugiés. Elle pourrait éventuellement mettre le poste sanitaire de secours à disposition, de même que l'ORCOC s'il devait avoir besoin d'un hébergement d'urgence. Comme déjà dit, pour éviter de se disperser, le Conseil communal est d'avis d'attendre encore quelques jours de manière à ce qu'on agisse en coordination avec les autorités supérieures.

S'il a bien compris, M. Robert Girardin (PS) retient que le Conseil communal ne souhaite pas qu'un groupe soit créé au nom du Conseil général.

M. Maillard précise bien que le Conseil communal n'a surtout pas dit qu'il s'opposait à la création d'un tel groupe. Ce qu'il veut dire, c'est que si des démarches se font un peu de tous les côtés et de manière non coordonnée, on risque de perdre en efficacité. Cela n'empêche cependant pas l'idée de créer ce groupe pour plancher sur d'éventuelles solutions, afin d'être prêt lorsque le canton ou la préfecture solliciteront la commune.

M. Vincent Adamo (PLR) précise à l'intention de M. Girardin qu'il existe déjà un groupe qui s'appelle « Osons l'accueil à Marly ». Ce groupe, en collaboration avec la paroisse, coordonne et accueille ces gens. Il est peut-être possible de s'adresser à lui individuellement pour proposer son aide. M. Adamo ne sait pas s'il est opportun de créer un autre groupe de coordination.

**Réponse du  
Conseil communal**

**Intervention de  
R. Girardin**

**Réponse du  
Conseil communal**

**Intervention de  
V. Adamo**

**- Site du Pré aux Moines****Question de  
E. Bugnon**

Le 29 octobre dernier, M. Eric Bugnon (PVL) rappelle que la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle annonçait que les premières réflexions concernant ce site seraient lancées en ce début d'année 2022, en collaboration avec le MIC et les autorités communales. Est-ce que les premiers contacts ont en effet eu lieu et, si oui, quelle en a été la teneur ?

M. Bernard Clerc répond qu'effectivement une rencontre a eu lieu avec la Promotion économique du canton. Lors de cette séance, le Conseil communal a clairement stipulé que le développement de la zone Pré aux Moines le serait en parallèle avec la route de liaison Marly-Matran. Une des conditions pour réaliser un PAD sur le Pré aux Moines, c'est que la route de liaison Marly-Matran se fasse. Si tel n'est pas le cas, il n'y aura pas de PAD au Pré aux Moines.

**Réponse du  
Conseil communal****- Tir des conseillers****Intervention du  
Conseil communal**

M. Philippe Schwab a la chance et l'honneur de transmettre les résultats du Tir des Conseillers 2021 :

4<sup>e</sup> rang : Mme Claudia Grappin Späth (59 points)

3<sup>e</sup> rang : Mme Anna Kiner-Renaud (88 points)

2<sup>e</sup> rang : M. Julien D'Agostini (90 points)

1<sup>e</sup> rang : M. Bertrand Späth (94 points)

M. Schwab félicite et remet les traditionnelles channes aux vainqueurs, Mme Anna Kiner-Renaud et M. Bertrand Späth.

**La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la séance à 21h13, Clôture en conviant chacune et chacun à l'apéritif servi à la salle des répétitions.**

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente

Le Secrétaire

Sandra HERREN

Nicolas GEX